



REGLEMENT DU CENTRE DE LOISIRS « BOUGEZ-VOUS »

A compter du premier *Janvier 2017*
Pour les jeunes de 10 à 17 ans

Pour contacter l'organisateur, Mr Brun, Président de l'U.S.M. : **06.15.16.07.56**
Il est possible de contacter l'équipe d'encadrement au **06.89.73.66.43** aux heures de fonctionnement
du centre de loisirs.

I - INSCRIPTIONS :

A – Présentation

- 1) Les inscriptions se font à la semaine ou à la journée (avec les suppléments prévus pour les sorties dans ce second cas).
- 2) Le repas du midi est compris dans le prix d'inscription
- 3) Les documents d'inscriptions sont téléchargeables sur le site internet de [http ://bougezvousaintdenisenval.clubeo.com](http://bougezvousaintdenisenval.clubeo.com)

B – Modalités

- 1) L'inscription d'un enfant implique pour ces responsables légaux de remplir et/ou de fournir :
 - La fiche de renseignements,
 - Le dossier sanitaire (possibilité de joindre une photocopie de l'état des vaccinations du carnet de santé afin de ne pas avoir à remplir manuellement le tableau des vaccinations)
 - Les différentes autorisations des responsables légaux (droit à l'image, pris en compte de ce règlement et autorisation de véhiculer l'enfant en cas de nécessité)
 - Une attestation d'assurance civile en cour de validité, couvrant l'enfant concerné (ce dernier doit être nominativement mentionné sur l'attestation).
 - Une attestation d'obtention du brevet de natation de 50m en cas de participation à une activité nautique la nécessitant (précisé sur le planning).
- 2) Ainsi que de s'acquitter des droits d'inscription.

- 3) Pour des raisons de responsabilité et de réservations d'activités, toute inscription incomplète au premier jour de participation de l'enfant au centre de loisirs pourra entraîner la non prise en charge de cet enfant par le dit centre, sans pour autant donner droit à un remboursement des frais d'inscriptions.

II - FONCTIONNEMENT :

A - Accueil et prise en charge :

- 1) Le centre accueille les enfants à 9h00 dans la salle annexe du Village Sportif (rue de Bourgneuf) et les prends en charge jusqu'à 17h00 (sauf grandes sorties).
- 2) Passé 17h00, les enfants ont la possibilité de repartir seul chez eux et ne sont plus sous la responsabilité du centre de loisirs.
- 3) Il ne peut être question pour un enfant de rentrer à son domicile ou de quitter le centre durant la pause méridienne ou avant la fin de journée au centre (à 17h00)
- 4) Si un enfant devait exceptionnellement arriver au centre après l'heure d'accueil ou en repartir avant l'heure de fin, une autorisation devrait alors être rédigé et transmise au directeur par ses responsables légaux.

B - Déplacements :

- 1) Tous les déplacements entre les lieux d'activités se font à vélo, le port du casque et du gilet fluo sont obligatoires, l'utilisation d'un antiviol est vivement recommandée.
- 2) Les vélos doivent être en état de fonctionnement et conforme à la législation de la sécurité routière.
- 3) Pour les sorties particulières, un transport en commun sera mis en place (cf horaires particuliers).
- 4) En cas d'incident matériel ou pour toute autre raison, les responsables du centre ou les animateurs pourront rapatrier votre enfant ainsi que le matériel par tous les moyens dont ils disposent (véhicule personnel, etc....).

C - Règles de vie :

- 1) Le centre « Bougez-vous » s'adresse à des jeunes désirant découvrir et pratiquer des activités sportives, ayant au moins 11 ans dans l'année. Il ne s'agit donc pas d'une garderie.
- 2) Il est demandé aux participants de se plier à un minimum de discipline librement consentie.
- 3) Il est interdit de fumer, de boire de l'alcool ou de consommer toutes substances illicites durant la journée au centre de loisirs.
- 4) Les téléphones portables sont tolérés durant le centre, sous la responsabilité de son propriétaire en cas de perte, de casse ou de vol, tant que leurs utilisations ne nuisent pas à la vie en collectivité ainsi qu'au développement de la cohésion au sein du groupe.
Il est demandé aux enfants de ne pas passer d'appel personnel sans nécessité absolu et autorisation préalable d'un membre de l'équipe d'encadrement.
Il est également demandé aux parents de ne pas appeler leurs enfants sur leurs téléphones portable durant la journée, mais d'utiliser la ligne du centre (06.89.73.66.43).
- 5) Dans l'hypothèse où un jeune se montrerait incapable de s'adapter à la vie en collectivité, montrerait des problèmes de discipline ou adopterait un comportement susceptible de mettre en danger sa personne ou ces camarades, les responsables pourront alors décider de son exclusion, définitive ou temporaire, du centre.
- 6) Les participants doivent obligatoirement être présents les jours qui auront été retenus.
- 7) En cas d'absence, le responsable légal de l'enfant devra prévenir au plus tôt l'organisateur au 06.15.16.07.56 (si l'absence est déterminée avant le début du centre) ou le directeur au 06.89.73.66.43 (si l'absence est déterminée alors que le centre est déjà entré en activité).

- 8) En cas d'absence pour maladie, le remboursement ne se fera que sur demande écrite avec présentation d'un certificat médical. Une carence de trois jours sera appliquée.

D - Responsabilité :

- 1) Toutes absences constatées lors de l'appel à l'accueil du centre et non excusées seront signalées aux parents dans la matinée.
- 2) Les activités encadrées par des personnels extérieurs au centre sont couvertes par les assurances de ces prestataires.
- 3) Bougez-vous pendant les vacances couvre les activités encadrées par l'équipe d'animation du centre.
- 4) Bougez-vous pendant les vacances ne saurait être tenu pour responsable de tous vols ou dégradations de vos affaires personnelles.
- 5) Bougez-vous pendant les vacances ne saurait être tenu responsable des conséquences médicales en cas d'inaptitude physique de l'enfant.
- 6) En cas de traitement médical, le responsable légal de l'enfant doit fournir au responsable sanitaire du centre une copie de l'ordonnance ainsi que les médicaments.

E - Matériel et tenues :

- 1) La dominante sportive et le fonctionnement du centre de loisirs Bougez-vous implique que les enfants viennent au centre avec une **tenue de sport**, un **vélo** en état de fonctionnement et des **chaussures d'intérieur** pour la pratique d'activités en gymnase.
- 2) Il est également conseillé de prévoir, en fonction de la météo et du planning, bouteille d'eau, casquette, crème solaire et vêtement de pluie.
- 3) A prévoir également pour les activités suivantes :
 - **Canoë/sport de voiles** : une attestation de natation de 50m, obligatoirement délivré par un maître nageur.
 - **Piscine** : serviette et maillot de bain (caleçon interdit)
 - **Tennis/tennis de table** : possibilité de se munir de son équipement personnel.
 - **Camping** : Tente, maillet, duvet, nécessaire de toilette et affaire de rechange, lampe poche, assiette et couverts.

F - Camping :

- 1) L'enfant ne rentre pas chez lui entre les journées d'activités.
- 2) Le matériel de chacun est à apporter sur le parking du village sportif (rue de bourgneuf) le matin du départ afin d'être chargé dans le car.
- 3) Les enfants peuvent se mettre à plusieurs par tente à condition qu'il n'y ait pas de mixité garçon/fille, que le nombre de personne dans une tente n'excède pas la capacité de cette dernière, et que le nombre maximum d'enfant par tente ne dépasse pas quatre.

G - Soirée

- 1) Le centre de loisirs peut être amené à organiser des soirées pour les jeunes. Ces derniers participent alors à la journée classique au centre (de 9h à 17h) sous la responsabilité de l'équipe d'animation.
- 2) Passé 17h les jeunes rentrent chez eux sous la responsabilité de leurs responsables légaux.
- 3) Un nouvel accueil sera réalisé à 20h sur les lieux de la soirée afin de prendre en charge les jeunes jusqu'à la fin de l'animation (23h).
- 4) Aucun enfant ne sera autorisé à repartir seul de ce type de soirée sans autorisation écrite d'un responsable légal.

III - HORAIRES PARTICULIERS

JUILLET

PARC ASTERIX	DEPART 6H30	RETOUR 22H
MUSEE GREVIN	DEPART 7H00	RETOUR 20H
CENTER PARCS	DEPART 8H00	RETOUR 19H

AOUT

ZOO DE BEAUVAL	DEPART 7H30	RETOUR 19H
FUTUROSCOPE	6H30	22H
SPELEO	8H30	18H
CENTER PARCS	8H30	18H
CAMPING	6H30	18H

Selon le nombre d'enfants, les horaires pourront varier. Pensez à vérifier les affichages sur la porte de la salle annexe du village sportif.

En cas de retard important concernant l'heure de retour, Bougez-vous pendant les vacances dans la mesure du possible dépêchera un de ses responsables au lieu de rendez-vous afin de tenir informer sur place les parents.